

# Le Botanique pourrait rouvrir le Cirque royal

Le Botanique a rappelé vendredi qu'il était disposé à exploiter le Cirque royal dans l'attente de la décision sur le fond du tribunal de première instance de Bruxelles. Il estime pouvoir rouvrir dans un délai de seulement 15 jours. Il se dit prêt à reprendre des concerts programmés par Brussels Expo.

Si Brussels Expo et la Ville ont fortement critiqué le déménagement des installations du Cirque Royal par le Botanique, l'état dans lesquels les locaux ont été laissés et la lourdeur des travaux à réaliser en conséquence, il est à remarquer que l'état des lieux de sortie, mené sous l'égide d'experts indépendants, conclut que le Botanique a restitué le Cirque royal avec des travaux d'amélioration pour lesquelles la Ville serait redevable de 620.000 euros hors TVA. Le Botanique ajoute que la Ville de

Bruxelles n'avait pas émis le souhait de conserver les meubles et le matériel qui garnissaient le Cirque Royal.

*«Il est normal quand un locataire quitte son appartement d'emmener ses meubles», estime Paul-Henri Wauters, directeur adjoint du Botanique. «Maintenant, on dispose toujours du matériel. Sur base d'une procédure propre, si un marché transitoire précaire s'ouvre et que nous le décrochons, nous pourrions pratiquement rouvrir le Cirque dans un délai estimé de 15 jours, sous réserve bien sûr de ce que Brussels Expo a fait dans les lieux depuis qu'ils en ont pris possession il y a maintenant un mois. On est ouvert à reprendre les artistes programmés par Brussels Expo. (...) Il y a un déni de responsabilité et un déplacement dans l'émotionnel.»*

La Ville de Bruxelles a entrepris de

retirer l'exploitation du Cirque Royal au Botanique, qui s'en occupait de longue date, et de confier cette exploitation à l'ASBL Brussels Expo à compter du 1er juillet. La cour d'appel de Bruxelles a estimé en urgence le 29 juin dernier que les éléments présumant une partialité et des conflits d'intérêt étaient suffisants pour suspendre ce contrat, des personnes siégeant à la fois au Collège et à Brussels Expo. La décision sur le fond du tribunal de première instance est espérée au printemps prochain. Le 6 juillet, la Ville de Bruxelles a quand même confié l'exploitation du Cirque royal à Brussels Expo à titre précaire. Le conseil d'Etat a estimé que cette décision violait l'autorité de l'arrêt de la cour d'appel et a suspendu l'occupation du Cirque royal par Brussels Expo sous peine d'astreintes. ●